

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés, MAN Camions & Bus SAS représentant dûment accrédité de la Société MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667, Postfach 50 06 20 D-80996 MUNCHEN (Allemagne) constructeur, certifie :

QUE LE VEHICULE LIVRE :
En châssis cabine (voir nota 1)
En V.A.S.P. (voir nota 2)

(2) Dénomination :
(D1) Marque : MAN
(D2) Type : (N)
Variantes : (38P18)
Versions : Cabines : (C - L - LX - DK)
Empattements : (1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8)
Moteurs : (BE - DE - FE - BV - DV - FV) N38P18C1DV
(D3) Dénomination commerciale : TGM
(E) (3) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type : WMAN38ZZ4BY256405
(F1) Masse en charge maxi techniquement admissible (kg) : (18000) 18000
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : (18000) 18000
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) :
(néant - 20000 - 21500 - 26000 - 28000 - 33000) 21500
(J) Catégorie nationale : N3G
(J1) Genre national : CAM - VASP
(K) Numéro de la réception par type : P-3137.06.02
(P1) Cylindrée (cm3) : 6 871
(P2) Puissance nette maximale (kW) : (184 - 213 - 250 - 184 - 213 - 250) 213
(P3) Source d'énergie : G.O
(P6) Puissance administrative (CV) : 18
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : (2, sur demande : 3, 4, 5, 6 ou 7) 3
(U1) Niveau sonore à l'arrêt dB(A) : 88
(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) : 1725
(V7)
(V9) Classe environnementale : moteurs BE-DE-FE (0555*0874G) BV DV FV (0555*0874K) 0555*0874K

est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

sort de nos usines le :
pour être livré à :

FAIT A EVRY, LE 13/04/2011

MAN Camions & Bus SAS
12, avenue du Bois de l'Epine
CP 8005 COURCOURONNES
91008 EVRY Cedex
Tél. 01 69 47 16 00 - Fax 01 60 78 75 34

A. de Protopopoff

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous, soussignés, MAN Camions & Bus SAS représentant dûment accrédité de la Société MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667, Postfach 50 06 20 D-80996 MUNCHEN (Allemagne) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a) D'un système antipatinage de roues (ASR) (OUI - NON) NON
b) D'un ralentisseur hydraulique (OUI - NON) NON
si OUI poids de ce ralentisseur
c) Véhicule équipé de pneumatiques (3) 315/80 R 22.5
d) Charges maximales techniquement admissibles (indiqué sur plaque constructeur) (2)
Essieu 1 / Essieu 2 7500 / 11500
e) Type de suspension :
AR : non pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3/CEE.) MECANIQUE
f) Barre anti encastrement livrée de série (sans marquage) (OUI - NON) OUI
g) Véhicule livré avec chauffage autonome de série (OUI - NON) NON
h) Les conditions de poids en configuration d'engin de service hivernal, vitesse ≤ 50 Km/h, le maxi avant est :
PTAC (18600 kg) /
Maxi essieu 1 (7800) /
Il devra subir une réception à titre isolé pour le service en charge des réceptions avant son immatriculation.

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

(3) A compléter

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le Procès Verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le Procès Verbal de réception du type et :

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

MAN Camions & Bus SAS
12, avenue du Bois de l'Epine
CP 8005 COURCOURONNES
91008 EVRY Cedex
Tél. 01 69 47 16 00 - Fax 01 60 78 75 34

A. de Protopopoff